

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 29.10.2021	Heure 12h13	Numéro 21.211	Département(s) DFDS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe UDC

Titre : Quelle est la stratégie de l'État en termes de mise à disposition des campus hors période scolaire ?

Contenu :

Des commissions d'examen de brevets fédéraux, directement liées à l'association faîtière encadrée par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), se sont vu refuser la mise à disposition de locaux sur des campus neuchâtelois pour la tenue d'examens oraux de brevets fédéraux. Le groupe UDC demande au Conseil d'État des éclaircissements sur les éléments suivants, à savoir :

- Une infrastructure comme celle du « campus CPLN » peut-elle se permettre de rester partiellement ou totalement vide un quart de l'année ? 24,8% de vacances pour l'année 2020-2021 (92/372 jours). Source : calendrier des vacances scolaires CPLN 2020-2021.
- La décision unilatérale d'un refus concernant la location d'une infrastructure cantonale d'importance peut-elle être prise par un collaborateur sans en référer aux élus ? Bien que nous soyons conscients qu'une infrastructure de formation ne peut être mise à disposition du grand public, lorsqu'une demande existe et qu'elle correspond à l'activité du lieu, ne doit-on pas y répondre favorablement lorsque cela est possible ?
- Le coût total de locaux vacants lors de périodes de vacances a-t-il été chiffré ? Le coût des locaux vides hors périodes d'exploitation des centres de formation a-t-il été calculé et mis en comparaison avec le coût de gestion par un service de gérance ?
- Le coût des services technique (STI) et administratif hors des périodes d'exploitation a-t-il été chiffré ? Hors périodes d'exploitation, le personnel technique et administratif continue à travailler. À quoi ces collaborateurs sont-ils employés dès lors qu'ils ne sont au bénéfice que du nombre légal de jours de congé ?

Développement :

Les examens oraux des brevets fédéraux, qui sont présidés par une commission d'examen directement liée à l'association faîtière, sont encadrés par le SEFRI. C'est dans ce contexte qu'il est confié à des prestataires « full services » la mission d'organisation des examens de brevets au niveau fédéral. Dans ces différentes missions, les prestataires de services se chargent d'organiser les examens sur des sites prenant en compte, outre les spécificités linguistiques, une position géographique stratégique pour permettre un accès simplifié à tous les candidats. Dès lors, entre autres raisons pour maîtriser les coûts de mobilisation des experts, certains examens (particulièrement les examens oraux) ont lieu les mêmes jours sur tout le territoire sur deux ou trois sites (DE/FR/IT).

La situation centrale romande du canton de Neuchâtel ainsi que ses infrastructures de formation et de transport public de qualité en font un lieu d'exception pour donner chaque année la chance à plusieurs centaines de candidats de venir défendre leur avenir. Ces dernières années, la mission des prestataires de services est de plus en plus mise à mal, notamment par le refus systématique des centres professionnels de mettre à disposition à la location des infrastructures de salles polyvalentes, quand bien même les prestataires veillent à organiser les examens sur des périodes de vacances. Et quand les centres accordent la location des lieux, les prestataires font face à :

- des annulations deux semaines avant les examens ;
- des fermetures de lieux stratégiques dans les bâtiments ;
- des impossibilités de joindre les services techniques ;
- des règles d'utilisation de salles impossibles à tenir ;
- etc.

Lors d'un examen, il a même été confié oralement au membre d'un collège d'experts que le Centre professionnel neuchâtelois (CPNE) ne voulait plus louer de locaux. Cet accueil ne correspond en rien à la qualité d'accueil et à la proposition de formation du canton vantées par les édiles.

Quelle est la stratégie de l'État dans ce domaine et comment compte-t-il répondre à ces interrogations ?

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Niels Rosselet-Christ

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Quentin Geiser	Roxann Durini	Estelle Matthey-Junod
Lionel Martin	Evan Finger	Christiane Barbey
Grégoire Cario	Daniel Berger	Arnaud Durini